

Tranchée glaciaire sous la Place Bel-Air à Lausanne

Autor(en): **Renevier, E.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Eclogae Geologicae Helvetiae**

Band (Jahr): **6 (1899-1900)**

Heft 4

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-155586>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

de la carte détaillée au 1 : 80,000 ; ainsi qu'à la carte de Marcou, à la même échelle, qui accompagne son mémoire in-4°. (Mem. Soc. géol. Fr. 2^{me} S. III).

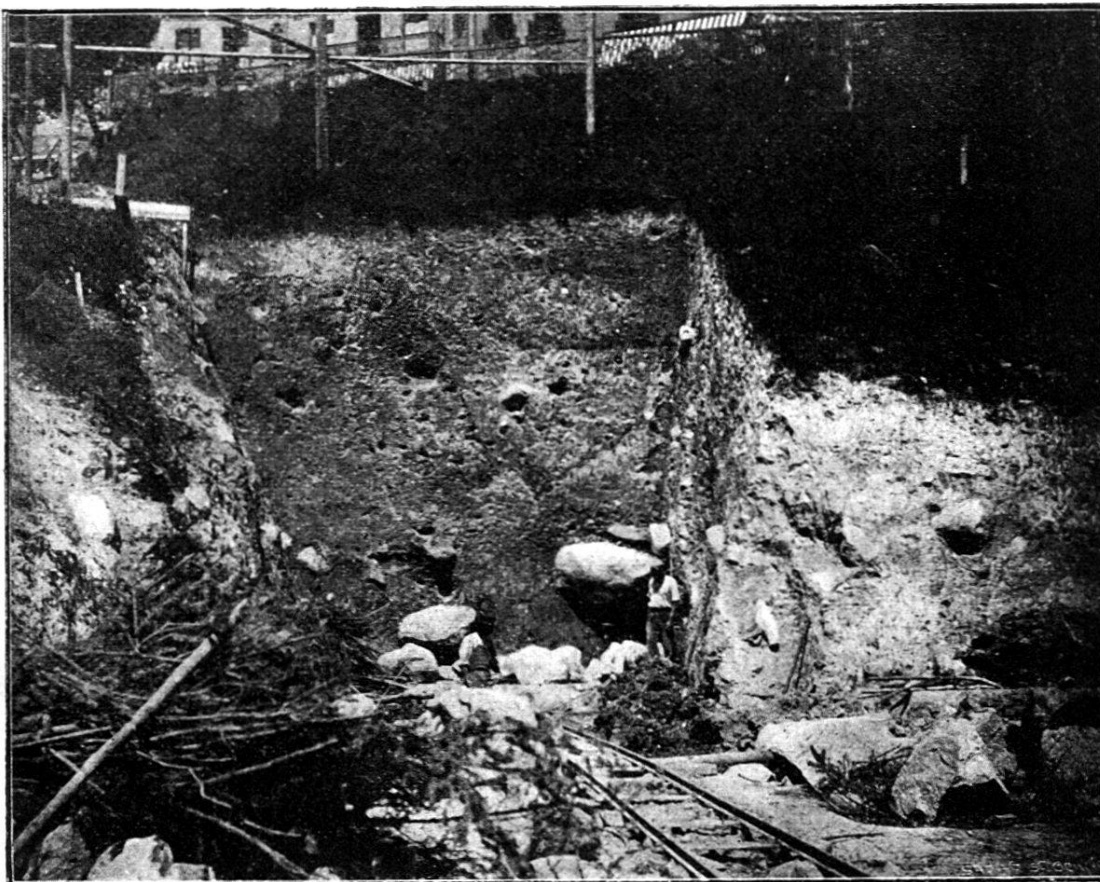
K. Keuper (rouge brique).

Le Trias n'affleure également qu'aux environs de Salins, dans le fond des vallées, où il est représenté par la partie supérieure des marnes irisées.

Au SE de Salins, au grand lacet de la route de Thésy, Jaccard a, par erreur, marqué comme Trias un petit lambeau de Dogger (même renvois que ci-dessus).

Tranchée glaciaire sous la Place Bel-Air à Lausanne.

Les fouilles entreprises au printemps 1900 à la gare du Flon, à côté de l'escalier qui descend de la place Bel-Air, ont mis à nu une belle tranchée, qu'il nous a paru utile de conserver par la photographie, avant qu'elle soit murée. Le cliché ci-dessous est la reproduction réduite de la photographie prise par M. le prof. LUGEON le 20 mai 1900.



Surface
.....
de Mollasse
nivelée

Cl. 19. Photographie de la tranchée.

Dans le bas de la tranchée on a exploité un banc de Mollasse marneuse, grisâtre, assez dure, dite grappe, à stratification sensiblement horizontale. A 90 centimètres en moyenne au-dessus du sol remblayé de la gare du Flon (altit. 482 m. 30), cette Mollasse était parfaitement nivelée, unie et striée par l'ancien Glacier du Rhône, les stries étant uniformément dirigées SE à NW, selon la direction du glacier qui débouchait de la vallée du Rhône.

Une fente verticale, d'environ 30 cm. d'ouverture, traversait le banc de Mollasse parallèlement au thalweg du Flon, due sans doute au détachement du bord du banc, contre le thalweg.

Au-dessus de la Mollasse, une marne glaciaire, soit béton, avec blocs disséminés, de toutes dimensions, vaguement polyédriques, à faces usées, parfois même polies et striées (Argile à blocs). La grande majorité de ces blocs consistaient en grès dur mollassique de Lavaux; quelques-uns en calcaire \pm foncé des Alpes vaudoises; très peu en roches cristallines du Valais. Cette proportion est la même que celle que nous avons constatée dans les fouilles faites récemment pour les fondations des maisons de Bel-Air, d'où nous en avons fait transporter quelques témoins dans la cour du Musée géologique.

Cette moraine de fond de l'ancien Glacier du Rhône présente là une assez belle épaisseur. La base en est visible dans la tranchée sur plus de 6 mètres, mais son épaisseur totale, de la surface de mollasse nivelée (483 m. 20) jusqu'à la place Bel-Air (496 m.), est d'au moins 13 mètres.

Lorsqu'on perça la rue Haldimand en 1861, on pouvait observer dans les fondations des nouvelles constructions, une belle surface de Mollasse nivelée et striée par le glacier, s'étendant sur presque toute la longueur de la section nord de cette rue. Cette surface nivelée devait se trouver à l'altitude d'environ 502 mètres, ou un peu plus; ce qui donne une différence d'une vingtaine de mètres entre les deux paliers nivelés par l'ancien glacier. C'est une nouvelle preuve, ajoutée à tant d'autres, que nos vallons mollassiques étaient en partie déjà érodés avant la grande extension du Glacier du Rhône, qui a accumulé cette moraine de fond.

Lausanne, juin 1900.

E. RENEVIER, prof.
